SOUS-PREFECTURE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN 1 0 NOV. 2023 COMMUNE DE SEEBACH 67160 Tel.: 03 88 94 HAGUENAU-WISSEMBOURG Fax: 03 88 53 16 19

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2023

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire



<u>Présents</u>: Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Marc STOLTZ, Jean-Michel CORNEILLE, Pia CLAUSS, Chantal HUMMEL, Vincent FRISON, Dominique SCHMITTHEISLER, David GIROLT, Marlyse STAUB (arrivée à 20h50).

<u>Absents excusés</u>: Etienne BRUNCK (absent excusé donne pouvoir à Mélanie FISCHER), Francis WOEHL (absent excusé donne pouvoir à Françoise BRAUN), Bruno ROTT, Marie-Paule JOREL.

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction: 19

Présents : 15

OBJET: 2. ZAC DES PRUNELLES – Présentation du CRAC 2022

Monsieur Laurent VUILLEMIN et Madame Camille MORIN, représentant la société CITIVIA, présentent le CRAC 2022 relatif à la ZAC des Prunelles aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur VUILLEMIN informe les membres du Conseil que les travaux de la ZAC sont avancés à hauteur de 82 %. 80 % des terrains à bâtir sont vendus.

Au 31 décembre 2022, la tranche 1 de l'opération se décompose comme suit :

- 13 lots vendus.
- 1 lot disponible,
- 3 lots disponibles en vente par Monsieur WILLE,

La tranche 2 se décompose comme suit :

- 4 parcelles individuelles vendues en 2022,
- 1 lot collectif sous compromis de vente,
- 5 lots disponibles,
- 5 lots disponibles en vente par Monsieur WILLE,

La mise en œuvre des travaux de finition des espaces verts de la tranche 1 sont prévus au plus tard à l'automne 2023. Il est prévu une prairie naturelle en bord de bassin, des couvre-sol le long du chemin piéton, ainsi que des arbres. Des rosiers seront plantés en pourtour du parking et des arbres autour des placettes.

La société CITIVIA nous indique plusieurs points de vigilance :

- la cession du 2^{ème} lot collectif sous option avec la société IMMO CONSEIL avec un projet de 12 logements programmée en 2025,
- difficultés pour la cession des 5 derniers lots individuels compte tenu des difficultés d'accès au crédit pour les ménages,
- travaux de finitions de la tranche 2 programmés dès finalisation des constructions (lot collectif et parcelles individuelles),
- recouvrement de la participation financière de M. WILLE sur la viabilisation de la tranche 2 (153 000 €) prévue en 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des informations données et de se prononcer sur la validation du CRAC 2022.

DECISION

Après délibération, à l'unanimité,

- PREND ACTE des informations données,
- ADOPTE le CRAC 2022 tel que présenté au Conseil Municipal,
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre Pour extrait conforme Le Maire

Michel LOM

La secrétaire de séance Dominique SCHMITTHEISLER

Délibération rendue exécutoire Vu la réception en Sous-Préfecture Vu la publication



SOUS-PREFECTURE

1 0 NOV. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG